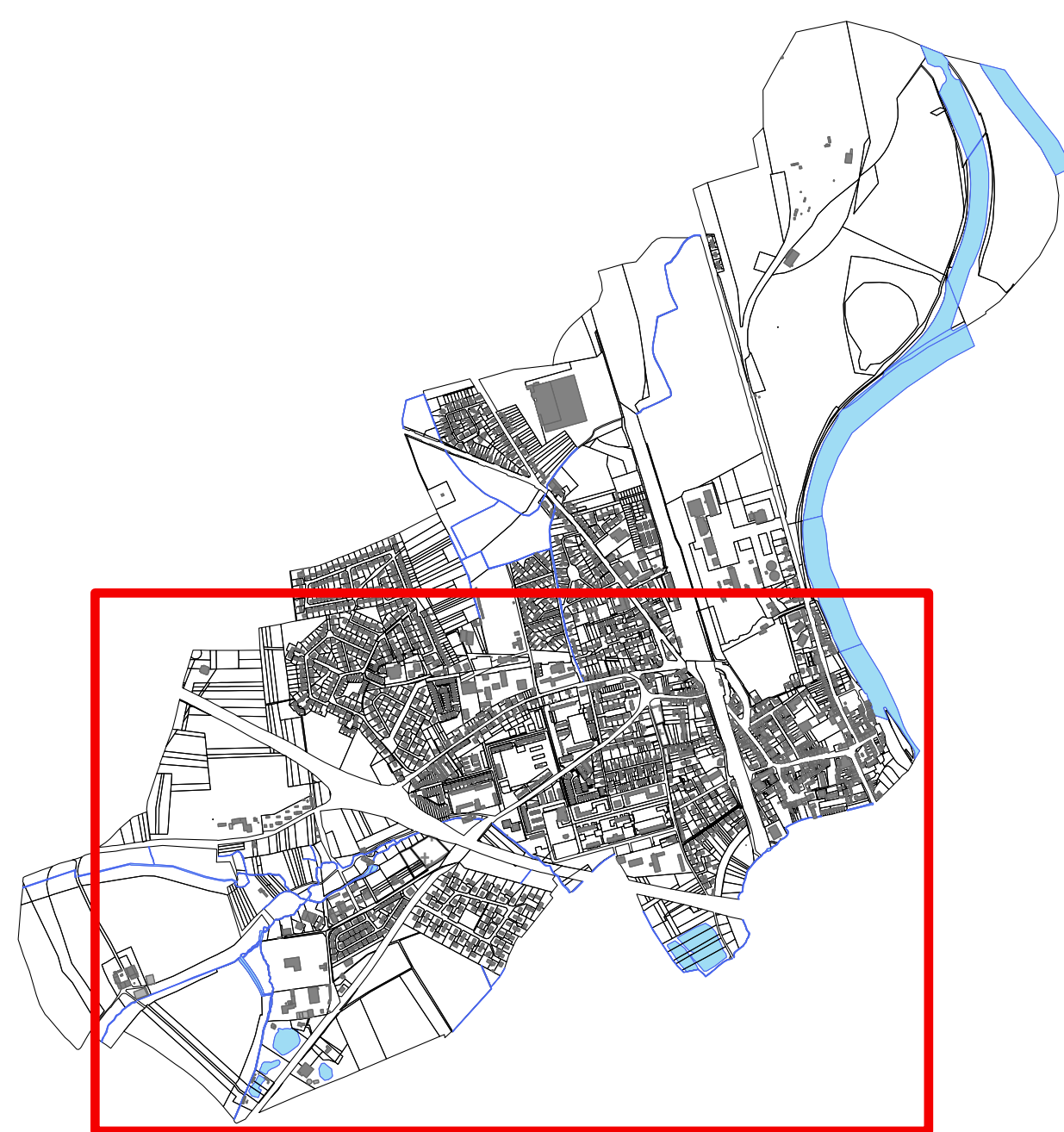




- ligne de construction
- emplacement réservé
- ligne électrique génératrice de servitude
- recul de 100 m par rapport à l'A30

POUR LE PERIMETRE ZR DU PPRT, SE REFERER AU PPRT ANNEXE AU PLU.



maître d'ouvrage :
Commune d'Uckange

Plan Local d'Urbanisme

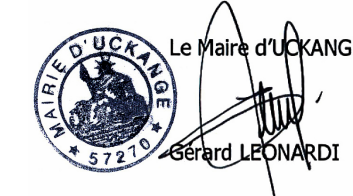
REGLEMENT GRAPHIQUE Planche Sud

PLU approuvé par la délibération du Conseil Municipal du 06/02/2020.
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil municipal du 21/02/2021
Modification n°2 approuvée par délibération du Conseil municipal du 07/07/2021
Modification n°3 approuvée par délibération du Conseil municipal du 24/04/2024

MODIFICATION SIMPLIFIEE n° 1

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal
en date du 02/07/2025

A Uckange, le 03/07/2025
M. Gérard LEONARDI, le Maire.



conduite d'études :
OTE Ingénierie



1:2 000